

---

Motion, rejetée, d'impression et affichage de l'adresse de la société de Marseille (Bouches-du-Rhône) et décrétés son insertion au bulletin et envoi à toutes les communes de la République, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

Simon Camboulas

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Camboulas Simon. Motion, rejetée, d'impression et affichage de l'adresse de la société de Marseille (Bouches-du-Rhône) et décrétés son insertion au bulletin et envoi à toutes les communes de la République, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 360;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_17182\\_t1\\_0360\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17182_t1_0360_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

et leur immoralité, voudroient dicter des lois et usurper le pouvoir qui réside en vos mains. Le Peuple, qui vous l'a confié, veut que vous l'exerciez seuls et sans influence, il attend tout de ses représentants et c'est à leur énergie, à leur courage, à leur vertu républicaine à le sauver de la nouvelle tyrannie qui le menace. C'est vous, Représentants, qui devez extirper jusques aux dernières racines des factions conspiratrices qui voudroient encore désoler la France.

Pour nous, entièrement dévoués à la Convention, nous n'aurons d'autre sollicitude que celle de sa sûreté, d'autre centre d'union, qu'elle, d'autre pouvoir à reconnoître que ceux qui en émaneront. Ses décrets, les arrêtés de ses délégués seront pour nous sacrés, et ce sera dans cette source pure que nous puiserons la règle de notre conduite, et nous resterons debout tant que le pouvoir suprême qui réside en vos mains sera menacé et méconnu par de vils intrigants, par d'audacieux dominateurs. Et que l'aristocratie ni le modérantisme ne pensent pas à empoisonner notre bonheur, nous surveillons tous les ennemis du Peuple, et pourroient-ils se flatter d'échapper à l'oeil vigilant du patriotisme épuré? Non, Représentants, tous les coupables, quelles que soient leurs fonctions, doivent être livrés à la justice; la justice est la sauvegarde des principes et c'est d'elle que le Peuple français attend son bonheur et sa sûreté.

BESSON, *président*, ROUMIEU, *secrétaire*,  
et 7 pages de signatures.

Cette adresse est vivement applaudie.

Plusieurs voix : La mention honorable et l'insertion au bulletin!

CAMBOULAS : Comme cette adresse contient le code le plus parfait des principes que professe la Convention, des principes du gouvernement révolutionnaire, et comme il est instant que la République et sur-tout les départemens du Midi agités par les agens sortis du nouveau gouffre contre-révolutionnaire qu'on vient de détruire, soient éclairés, je demande non-seulement la mention honorable et l'insertion au bulletin, mais aussi que cette adresse soit imprimée séparément en placard et affichée dans toutes les communes de la République. *On applaudit.*

Un membre observe que l'insertion au bulletin remplit le but du préopinant; que cette adresse, par ce moyen, sera affichée dans toutes les communes; que les placards ne seroient qu'une dépense inutile, un moyen superflu.

L'assemblée décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (3).

## 2

### La société régénérée des amis de la constitution de 1793, les officiers municipi-

(3) *Moniteur*, XXII, 175; *Débats*, n° 746, 260; *Ann. Patr.*, n° 644; *F. de la Républ.*, n° 17.

**paux, notables, le comité de surveillance, le juge de paix et greffier de la commune de Beauvais, ci-devant Saint-Barthélémy [Lot-et-Garonne], félicitent la Convention nationale pour l'énergie qu'elle a déployée contre le tyran Robespierre; ils jurent de n'être fidèles qu'aux principes et à la masse entière de la Convention.**

**Mention honorable, et renvoi au comité de Sûreté générale (4).**

## 3

**La société populaire de Vannes [Morbihan] témoigne l'indignation et l'horreur dont elle a été pénétrée, en apprenant que des scélérats cherchent à rivaliser l'autorité nationale. Toujours fidèles à nos principes, écrivent ces républicains, notre cri de ralliement sera sans cesse : confiance en la Convention nationale, union dans son sein, force au gouvernement révolutionnaire, protection aux patriotes, mort aux tyrans, aux intrigans, aux voleurs publics, aux scélérats de toute espèce.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (5).**

## 4

**Les administrateurs du district de Niort [Deux-Sèvres] écrivent à la Convention nationale : le hasard nous a placés sur les frontières de la Vendée, mais un tel voisinage n'a point refroidi la chaleur de notre patriotisme; exalté, au contraire, par le tableau des horreurs commises par les ennemis de la révolution, par le sang de nos frères que nous avons vu couler en combattant les rebelles, il se fronce devant la tyrannie, et menace de briser, dans sa réaction, le trône abominable sur lequel elle voudroit fonder sa puissance.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (6).**

[*Les administrateurs du district de Niort à la Convention nationale, s. d.*] (7)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort  
Unité et indivisibilité de la République

(4) *P.-V.*, XLVII, 2. *F. de la Républ.*, n° 17; *J. Mont.*, n° 161.

(5) *P.-V.*, XLVII, 2. Voir n° 62. *Bull.*, 24 vend. (suppl.); *Gazette Fr.*, n° 1010.

(6) *P.-V.*, XLVII, 2. *Bull.*, 17 vend.; *Ann. Patr.*, n° 647; *F. de la Républ.*, n° 17; *Gazette Fr.*, n° 1010; *J. Fr.*, n° 742; *M. U.*, XLIV, 248.

(7) C 321, pl. 1345, p. 17.